N 3298 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 27 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'EXPRESS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Science Collectiviste

Il y aurait pour un psychologue une curieuse étude à faire des différentes phases par lesquelles évoluent l'esprit, la pensée, l'attitude et le caractère d'un ouvrier collectiviste, à mesure que l'agitation révolutionnaire et les hasards de la politique le portent de son humble condition première et le mettent en évidence dans des situations électives plus ou moins élevées.

Nos bons socios lillois préteraient à des remarques et à des constatations intéressantes. Et le citoyen Henri Ghesquière, conseiller général et adjoint au maire de Lille, constituerait un caractéristique exemple de la transformation qui peut s'opérer, en quelques années, chez un petit politicien qui a le désir et la volonté de parvenir aux premières places.

Nous ne voulons point faire ici cette étude, aujourd'hui du moins. Nous nous bornons à constater que le Ghesquière d'autrefois, si fruste, si farouche, si mal « embouché », et qui ne pouvait proférer une parole ni écrire une ligne que pour proférer des injures, a fait en quelque sorte peau neuve, qu'il s'est à demi civilisé, et qu'il discute aujourd'hui presque convenablement et presque poliment.

C'était lui, nous informe-t-il, qui avait rédigé l'article malveillant consacré à notre conférence d'Annœullin, et que nous avions cru devoir relever. Certes, si nous avions connu l'auteur de ces appréciations, nous ne nous serions pas étonnés de leur hostilité, mais bien plutôt de ce qu'elles n'aient pas été plus discourtoises.

Les attaques dont on est l'objet vous sont plus ou moins sensibles, selon la source d'où elles émanent. Et, il est évident que nous attachons moins d'importance à un article de la *Croix du Nord* qu'à l'article d'un journal sérieux et considéré.

M. Ghesquière nous réplique aujourd'hui quasi sans injures, et c'est merveille.

Et il ne se renferme même plus exclusivement dans son ancien système de violences. Il est devenu, paraît-il, lui l'illettré d'autrefois, qui ne connaissait même ni la grammaire, ni l'orthographe, un savant, un très grand savant en sciences socialistes; et il nous écrase de son savoir, il nous signifie avec hauteur que « M. Robert est ignorant comme une carpe en matière de collectivisme. »

Eh! bien, nous serions très heureux que M. Ghesquière consentît à ne pas conserver pour soi-même cette science profonde et qu'il voulût bien la livrer à l'admiration des populations.

Il y a quelques années, s'il nous en souvient bien, nous nous étions aperçus, au cours d'une polémique avec le même M. Ghesquière, qui écrivait alors dans le *Travailleur*, que notre contradicteur n'avait qu'une vague idée des doctrines exposées par les théoriciens collectivistes dans les divers ouvrages les plus connus et les plus autorisés où ils ont développé leur pensée.

Et nous lui avions dit presque textuellement ce qu'il nous dit à son tour aujourd'hui : « Vous êtes ignorant en matière de collectivisme. »

Cette transposition des rôles est au moins piquante.

Peut-être M. Ghesquière, dont le bagage intellectuel nous paraît surtout formé de nombreuses lectures mal digérées, a-t-il depuis lors fortement « potussé » ses auteurs. Peut-être s'est-il constitué quelques connaissances nouvelles plus hautes que celles où crait autorisé à proclamer l'ignorance de ses contradicteurs.

Nous ne demandons, quant à nous, qu'à le constater. Et nous sommes heureux de voir notre contradicteur, qui s'était prudemment dérobé à toute controverse dans le *Travailleur*, paraître vouloir accepter le débat dans le *Réveil du Nord*.

Que M. Ghesquière étale donc à son aise sa science dans le journal dont il dispose. Qu'il nous développe la théorie collectiviste, telle qu'il la comprend, qu'il précise ce que devrait être, selon lui, l'organisation sociale, et par quels moyens les collectivistes arriveront à réaliser leurs conceptions.

Nous sommes prêts à lui donner la réplique. Nous engagerons, s'il le veut, et toutes proportions gardées, une discussion dans le genre de celle établie par un éditeur parisien, qui publia, il y a deux ans, un volume contenant d'abord l'exposé de la théorie collectiviste par M. Paul Lafargue, et ensuite sa réfutation par M. Yves Guyot.

Notre « ignorance de carpe » et le profond savoir de M. Ghesquière pourront alors être démontrés autrement que par les seules affirmations de M. Ghesquière lui-même.

Et le public pourra juger en toute connaissance de cause.

Point n'est besoin, pour cela, d'organiser des réunions publiques et privées, que nous ne réunions d'ailleurs pas, si nous pouvons être assurés d'y avoir complète liberté de parole.

Le journal convient mieux, croyons-nous, à semblable controverse, et peut seul lui donner l'étendue et la précision qu'elle comporte.

Quoi qu'en dise, en effet, M. Ghesquière, les collectivistes ont tué la liberté de réunion dans notre pays. Et quand il vient prétendre que le colonel Sever et lui se sont combattus, lors de l'élection législative de la 3e circonscription, « avec la plus grande loyauté et la plus grande courtoisie », nous nous permettrons de lui opposer un souvenir personnel : celui d'un jour où nous vîmes, dans les bureaux du *Progrès du Nord*, le colonel Sever en proie à la plus vive émotion, frémissant d'indignation et de colère, et les larmes aux yeux, sous le coup des injures que, dans une réunion publique, lui avait adressées M. Ghesquière.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

A Perpignan, dans la propriété de M. Gaillé, ancien sénateur, on peut voir un oignon qui pèse douze lignes au lieu de 4 à 5. Le fait est assez rare.

☆

Deux femmes de mœurs légères à Paris, à propos de rivalité d'amour, se sont battues au couteau. L'une d'elles a été sérieusement blessée : l'autre a reçu 3 coups de couteau, dont un à la gorge.

☆

A Gratz, en Autriche, des artilleurs ont détourné un orage en divisant les nuages à coups de canon.

☆

Les racommodeurs de porcelaine dans tous les pays d'Orient sont des Mongols qui ne savent du grec que les mots indispensables à leur métier.

☆

M. Victor Franconi, le célèbre directeur de cirques, vient de mourir à l'âge de 86 ans. Il avait fait du cheval pendant 70 ans.

☆

La reine d'Angleterre pèse 78 kilos ; celle d'Italie 70 ; celle d'Espagne 67 ; la reine Isabelle 90. L'impératrice d'autriche pèse 45 kilos.

Les bourreaux d'enfants

UN ENFANT AUX FERS

Paris, 25 juin. — M. Pontailler, commissaire de police de Pantin, était avisé dans la soirée de découvrir qu'un enfant de douze ans, le petit Henri Christ, était depuis un certain temps victime de mauvais traitements de la part de son père.

Le magistrat se rendit aussitôt au domicile des époux Christ, 19, rue La Pérouse. Il put se convaincre de l'exactitude des faits colportés par la rumeur publique. En effet, dans l'une des pièces du logement occupé par le ménage, il trouva le petit Henri attaché, par une chaîne de 3 mètres environ et d'un poids de 1,500 grammes, au pied d'un armoire. L'un des bouts de la chaîne était serré autour du cou de l'enfant à l'aide d'un cadenas. Un second cadenas le maintenait enroulé à l'un des pieds du meuble.

Il y a quelques années, s'il nous en souvient bien, nous nous étions aperçus, au cours d'une polémique avec le même M. Ghesquière, qui écrivait alors dans le *Travailleur*, que notre contradicteur n'avait qu'une vague idée des doctrines exposées par les théoriciens collectivistes dans les divers ouvrages les plus connus et les plus autorisés où ils ont développé leur pensée.

Et nous lui avions dit presque textuellement ce qu'il nous dit à son tour aujourd'hui : « Vous êtes ignorant en matière de collectivisme. »

Cette transposition des rôles est au moins piquante.

Peut-être M. Ghesquière, dont le bagage intellectuel nous paraît surtout formé de nombreuses lectures mal digérées, a-t-il depuis lors fortement « potussé » ses auteurs. Peut-être s'est-il constitué quelques connaissances nouvelles plus hautes que celles où se croit autorisé à proclamer l'ignorance de ses contradicteurs.

Nous ne demandons, quant à nous, qu'à le constater. Et nous sommes heureux de voir notre contradicteur, qui s'était prudemment dérobé à toute controverse dans le *Travailleur*, paraître vouloir accepter le débat dans le *Réveil du Nord*.

Que M. Ghesquière étale donc à son aise sa science dans le journal dont il dispose. Qu'il nous développe la théorie collectiviste, telle qu'il la comprend, qu'il précise ce que devrait être, selon lui, l'organisation sociale, et par quels moyens les collectivistes arriveront à réaliser leurs conceptions.

Nous sommes prêts à lui donner la réplique. Nous engagerons, s'il le veut, et toutes proportions gardées, une discussion dans le genre de celle établie par un éditeur parisien, qui publia, il y a deux ans, un volume contenant d'abord l'exposé de la théorie collectiviste par M. Paul Lafargue, et ensuite sa réfutation par M. Yves Guyot.

Notre « ignorance de carpe » et le profond savoir de M. Ghesquière pourront alors être démontrés autrement que par les seules affirmations de M. Ghesquière lui-même.

Et le public pourra juger en toute connaissance de cause.

Point n'est besoin, pour cela, d'organiser des réunions publiques et privées, que nous ne réunions d'ailleurs pas, si nous pouvons être assurés d'y avoir complète liberté de parole.

Le journal convient mieux, croyons-nous, à semblable controverse, et peut seul lui donner l'étendue et la précision qu'elle comporte.

Quoi qu'en dise, en effet, M. Ghesquière, les collectivistes ont tué la liberté de réunion dans notre pays. Et quand il vient prétendre que le colonel Sever et lui se sont combattus, lors de l'élection législative de la 3e circonscription, « avec la plus grande loyauté et la plus grande courtoisie », nous nous permettrons de lui opposer un souvenir personnel : celui d'un jour où nous vîmes, dans les bureaux du *Progrès du Nord*, le colonel Sever en proie à la plus vive émotion, frémissant d'indignation et de colère, et les larmes aux yeux, sous le coup des injures que, dans une réunion publique, lui avait adressées M. Ghesquière.

Georges ROBERT.

L'assassin du chef de gare de Borgo

Bastia, 25 juin. — L'assassin du chef de gare de Borgo est arrêté. C'est un nommé Fagnini, italien d'origine, habitant, comme la famille Quilichini, Sera-di-Fiumorbo. Cet individu en voulait à M. Quilichini, qui était accusé de créancier et demandait à être désintéressé. D'autre part, Faggini, qui venait de perdre 400 francs dans un tripot à Bastia, s'était rendu auprès de son parent dans l'espoir d'obtenir un nouveau prêt.

M. Quinchini n'avait point consenti, mais autorisé Faggini à passer la nuit chez lui. C'est à l'heure de cette nuit que l'assassin s'est approché son crime avec une cruauté inouïe.

Rencontré hier dans les rues de Bastia par le frère de la victime, qui l'a aussitôt signalé à la gendarmerie, le coupable s'est livré à une course effrénée et n'a pu encore être rejoint.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Bons de l'Exposition de 1900

Vendredi a eu lieu le tirage des Bons de l'Exposition de 1900. Voici les numéros gagnants :

Série	Numéro	Lots	Gain
199	1.384	gagné	100.000 fr.
—	394	—	10.000
— 215	10.194	—	5.000
— 291	9.521	—	2.000
— 285	5.153	—	1.000
— 299	638	—	1.000
— 113	3.295	—	1.000
— 214	4.066	—	1.000
— 49	5.216	—	1.000

AU JOUR LE JOUR

LILLE et le Quartier St-Sauveur

XXIX

Après les jours troublés qui avaient marqué l'année 1841, la population accueillit avec ferveur l'idée de célébrer le cinquantième anniversaire de la prise de Lille en 1792. Le gouvernement de M. Guizot et son préfet dans le Nord, le fameux Saint-Aignan, virent avec effroi cette glorification de l'épopée républicaine. On en était arrivé dans les sphères officielles à redouter tous les élans populaires et l'évocation seule des gloires patriotiques faisaient peur aux timides gouvernants.

Ils commirent la maladresse de laisser percer leur hostilité contre la fête commémorative qui prenait un peu partout, dès lors, prit dans l'esprit public une signification nettement antidynastique.

Le peuple qu'on avait de plus en plus délibérément exclu des fêtes publiques comprit que c'était sa gloire à lui qu'on allait célébrer, son patriotisme, son héroïsme républicain et il se donna tout entier aux préparatifs de cet anniversaire.

Le succès devait par cela même en être considérable, car autant paraît morne, ennuyeuse et guindée toute fête d'où le peuple s'éloigne autant qu'il s'abrite, autant elle prend vie et de la populace » la bonne humeur et le sans-façon.

☆

Notre concitoyen Benvignat avait "proposé d'employer les boulets autrichiens du bombardement à l'élévation d'un monument commémoratif. Sa proposition avait reçu un accueil favorable. Le monument devait être élevé sur la place de l'Hôtel-de-Ville où en serait posée la première pierre le 8 octobre 1842.

Les villes de la région qui avaient secouru Lille assiégée furent invitées à participer à la fête ; elles répondirent toutes à l'invitation.

Au jour fixé, dans l'intérieur par une soirée superbe, on vit arriver à Lille seize détachements en armes des gardes nationales de : Amiens, St-Omer, Cambrai, Valenciennes, Arras, Béthune, Douai, Merville, La Bassée, Armentières, Tourcoing, Haubourdin, Esquermes, Wazemmes, Moulins, Fives. Les milices citoyennes escortées par la population traversèrent les rues admirablement pavoisées de drapeaux tricolores.

Elles furent reçues à tour de rôle à l'Hôtel de Ville par le Maire, M. Bigo, et par le colonel de la garde nationale, M. de Mollinès.

A onze heures du matin quatre mille gardes nationaux, y compris ceux de Lille, réunis sur la Grand' Place se rassemblaient sur le Champ-de-Mars où déjà était alignée la garnison active de Lille. La foule était énorme, les notabilités nombreuses, toutefois le préfet Saint-Aignan crégnait sans doute que le dimanche qu'il s'était et bien vanté de dompter le lui avait réservé un accueil peu flatteur avait cru prudent de fuir la ville.

Le défilé, très brillant, souleva un grand enthousiasme, surtout au passage des vétérans anciens défenseurs de Lille, revêtus de leur uniforme.

L'élan populaire qu'on avait essayé d'éteindre se manifestait d'une façon grandiose.

Les milices de gardes nationaux, précédés et flanqués d'une foule en délire chantant la *Marseillaise* revinrent vers la place de l'Hôtel-de-Ville. Un simulacre de monument y avait été élevé, portant l'inscription suivante :

29 Septembre. — 8 Octobre
Lille devrait ces jours de gloire et de souffrance Fut comme un bouclier sur le cœur de la France.

Les autorités étaient réunies sous une tente élégante au pied de laquelle une estrade avait été dressée pour recevoir la première pierre. Après le défilé des troupes, les notabilités présentes dont M. Thiers — signérent le procès-verbal qu'on enferma avec des pièces de monnaie dans un cylindre en fer solennellement enterré.

La fête se termina par un immense banquet de 1792 convives servi par petites tables de vingt couverts dans une tente dressée à l'Hôtel des Canonniers.

Des toasts empreints du plus pur libéralisme et du patriotisme le plus ardent furent prononcés par le colonel Montigny et par les délégués étrangers.

Le gouvernement se venga de l'attitude de nos concitoyens en révoquant de ses fonctions de médecin des aliénés qu'il occupait depuis quelques ans, M. Lestiboudois, député libéral de Lille.

☆

Le monument fut confié au sculpteur Bra qui, désolé d'avoir eu détruire en un jour d'effervescence populaire la statue du duc de Berry dont il était l'auteur, s'offrit à modeler gratuitement celle qui devait, avec le bronze des boulets ennemis, personnifier la ville de Lille.

L'emplacement du monument de la place de la Mairie fut transféré au centre de la place d'Armes, et c'est là qu'eut lieu l'inauguration, trois ans plus tard, le mercredi 8 octobre 1845.

Ce fut une inoubliable fête que nous copie sur celle du cinquantenaire. Une voûte de drapeaux, de tentures tricolores, de feuillages couvraient toutes les rues de la ville. Les communes qui étaient fait représenter en 1842 avaient de nouveau envoyé des délégations mais en plus grand nombre.

Ce jour-là les gardes nationaux étrangers arrivés à Lille était de quatre mille. Ils avaient été reçus aux portes de la ville par les bataillons lillois qui, musique en tête, et précédés de bannières portant les noms des villes et des villes représentées, les conduisirent à l'Hôtel de ville pour y être haranguées officiellement par le maire et le colonel de la garde nationale.

Les délégations se rendirent ensuite au Hôpital-Militaire furent passées en revue par la municipalité avant de l'être à titre militaire par le général Négrier. Cette cérémonie grandiose, très imposante, eut pour théâtre la rue Royale, la place et la rue Saint-André. Gardes nationaux et armée active représentant un effectif de plus de douze mille hommes.

La revue terminée, les députations vinrent se ranger autour de la « déesse » entourée de la garde nationale à la garnison formant en colonne serrée pour le défilé. On découvrit la statue au milieu d'un enthousiasme indescriptible tandis que toutes les musiques réunies attaquaient vigoureusement la *Marseillaise*.

Afin d'éviter les allocutions hostiles au Roi, le préfet Duval, — successeur de M. Saint-Aignan — avait décidé qu'il n'y aurait qu'un seul discours, celui de M. Bigo, maire de Lille.

Le discours municipal dut même être préalablement soumis à la censure administrative, prétéritisme au point d'interdire le représenter sur un théâtre d'une pièce de circonstance. *Le Siège de Lille*, sous le ridicule prétexte que le mot République y était prononcé.

M. Bigo prit bien garde dans son discours de rappeler que c'était sous la République que les Lillois s'étaient vaillamment battu.

Ce bloc de bronze, dit-il, dont la matière déjà éprouvée au feu des batailles, vient de revêtir sous le ciseau d'un habile artiste, enfant du département la figure d'une fière amazone ; ce bronze représente la ville de Lille telle qu'on la vit à l'époque héroique dont nous traçons le souvenir aujourd'hui ; c'est aussi la personnification de la milice citoyenne, de la nation toute entière, car la même énergie de ses traits et son attitude belliqueuse expriment tout à la fois la force et la dignité, un courage calme et résolu. Tandis que l'une de ses mains tient la foudre prête à éclater sur les têtes ennemies, l'autre semble vouloir ouvrir, jeter indifférente aux regards des parades mémorables prononcées au milieu des batteries autrichiennes, par le corps municipal de la cité. Ce serment civique que répétaient les braves de 1792 en réponse à la sommation du général autrichien, c'est encore la devise de la garde nationale, c'est celle de tous les cœurs français...

Justement fiers de l'héritage d'honneur et de civisme que nous ont légué nos devanciers, répétons l'adage des anciens preux : Noblesse oblige, et saché conserver intact notre glorieux blason de 1792.

De la municipalité de 1792 il ne restait qu'un seul survivant, un vétéran de la République, malgré son grand âge, avait accompagné la députation de Valenciennes.

Le préfet s'approcha du vétéran et lui attachant sur la poitrine la croix de la Légion d'honneur prononça ces paroles :

Vous représentez ici les Ardet, les Ovigneur et les membres de cette généreuse municipalité qui répondit en 1792 aux sommations de l'ennemi par des paroles que l'histoire a consacrées. Honneur en vous à ces grands citoyens.

Le noble mission de vous décorer m'a été donnée et je la remplis avec bonheur au pied de ce monument destiné à porter le grand fait du 1792 dans tous les âges.

Vous avez vécu dans une grande époque et vous voyez combien elle a conservé vivants les sentiments nationaux. Permettez-moi de vous donner, au nom de toute cette population qui se presse autour de nous, l'accolade la plus sincère et la plus fraternelle.

Après cette émouvante cérémonie, le défilé commença. Pendant deux heures les citoyens-soldats défilèrent au chant de la *Marseillaise*.

La dislocation des bataillons de la garde nationale se fit sur la Grand'Place, après quoi un banquet monstre réunit quatre mille convives dans une salle élevée à l'Hôtel des Canonniers. On n'y tolérra pas les toasts impiques dans la crainte de paroles outrageantes pour Louis Philippe.

La place d'Armes avait reçu une décoration et une illumination dont nos pères parlent encore avec admiration.

Six arcs de triomphe y avaient été dressés, reliés par des colonnades dont chaque compartiment, garni de lampions, de verres de couleur et de jets de gaz, formaient des guirlandes. Et sur surmonté de drapeaux tricolores et d'écussons portant le nom des villes représentées à la fête. La colonne était éclairée par des flammes scintant des bombes qui ornent son soubassement et des *pots à feu placés sur des trépieds antiques*.

☆

Le lendemain il y eut un banquet de 1,700 couverts aux pompiers, un autre de 800 aux canonniers, un carrousel, un feu d'artifice sur la porte Saint-André. Mais la caractéristique de cette journée fut le défilé, devant la colonne, des délégations, libres cette fois de parler selon leurs convictions. Des discours enflammés y furent prononcés. Celui du délégué d'Arras, Frédéric Degeorge, est authentiquement célèbre.

Cité Lilloise, dit-il, dont la statue décore la fête de ce monument, soit par deux fois glorifiée. Soit glorifiée pour avoir, il y a un demi-siècle, sauvé la France par son courage. Soit glorifiée pour avoir à notre époque de monarchique abaissement révéillé, avec acclamation de tout un peuple, l'amour de notre immortelle Révolution. Lille énorgueillis-toi, ses jours d'héroïque combat, en 1792, ne furent point stériles comme ceux que livra Paris en 1830. La France fit mieux alors que d'élever un trône sur les ruines d'un autre trône ; elle brisa son royauté de quatorze siècles et la poudre du sacre en secoua sur la face des empires, elle féconda les terres même les plus rebelles à la liberté. Mémorable et grandiose époque où le nom *peuple français* signifiait à la fois : vaillance, dévouement et honneur, les enseignements ne seront pas perdus. Nous l'en faisons le serment, trophée érigé avec les canons pris à l'ennemi et élevé par la piété des fils à leurs valeureux pères. Monument de reconnaissance et de gloire, sous pour nous un souvenir imperissable de la force des peuples et de la faiblesse des rois en désaccord avec l'esprit des nations.

Aucune occasion ne fût perdue pour les gardes nationaux étrangers, pour ceux de Lille, pour les ouvriers, de manifester leurs convictions républicaines et un journal de l'époque put écrire avec raison :

« Pendant ces deux beaux jours, c'est la République qui régnait à Lille.

» On n'y a entendu que des cris prétendument séditieux et des vœux malsonnants pour des oreilles monarchiques. La glorification de 1792 et du régime républicain a été fêtée avec enthousiasme, et a permis de formuler les vœux du pays pour l'affranchissement national. »

Paul ASSIGNION.

Les warrants agricoles

Paris, 25 juin. — La sous-commission du Conseil supérieur de l'agriculture, réunie ce matin sous la présidence de M. Viger, s'est occupée de nouveau de la question du warrant agricole.

Elle a examiné les conditions dans lesquelles le warrant devrait être créé et la situation du propriétaire qui voudrait en faire usage. Elle a adopté l'intention d'emprunter sur les produits agricoles dont l'énumération a été indiquée dans sa précédente délibération.

Elle a admis l'intervention du juge de paix par lequel le propriétaire serait avisé au moyen d'une simple lettre recommandée, avec avis de réception. Le juge de paix devra tenir un registre spécial constatant la non-opposition du propriétaire et délivrera un récépissé attestant ce consentement qui permettra au cultivateur de contracter son emprunt.

La commission s'est occupée également de l'endossement du warrant, des conditions dans lesquelles il pourrait être escompté et du remboursement par anticipation.

Les affaires de Panama

Une lettre de M. de Lesseps

Paris, 25 juin. — On lit dans le *Temps* :

« M. Le Poittevin vient de recevoir de M. Ch. de Lesseps une lettre dans laquelle celui-ci l'informe qu'il consent à comparaître devant la commission de France à Londres et à répondre aux questions qui lui seront posées d'après le questionnaire envoyé par M. Le Poittevin. L'interrogatoire de M. Charles de Lesseps durerait une huitaine de jours. »

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

La Chambre

Séance du 25 juin 1897

Avant séance

La commission d'enquête du Panama

Tous les groupes de la Chambre ayant maintenant adhéré au principe de la représentation proportionnelle des opinions politiques de toutes nuances, dans la commission d'enquête du Panama les présidents des divers groupes se réuniront demain pour établir la proportionnalité exacte dans la liste qui sera soumise mardi à la Chambre, au scrutin de liste. Trente-et-un députés catalogués sous le nom de *sauvegarde* ne font partie d'aucun groupe. Les présidents leur transmettront donc toutes lèges à la commission. Lundi nouvelle réunion où les présidents des groupes se communiqueront la liste de leurs candidats.

La réforme de l'instruction préalable

La commission de Code d'instruction criminelle s'est réunie aujourd'hui, pour entendre la lecture du rapport concluant à l'adoption pure et simple du projet voté par le Sénat relativement à l'instruction préalable. Le rapport sera déposé demain pour une prompte discussion par la Chambre.

D'autre part, elle a désigné M. Flandin comme rapporteur de la proposition de loi déposée par M. Julien Goujon pour assurer la liberté de la défense et la publicité de l'instruction pour le prévenu et son conseil devant les tribunaux répressifs.

Elle a décidé de demander à la Chambre de joindre les deux projets pour une même discussion.

Le cadenas

Dans un [illegible] d'aujourd'hui, la commission des douanes a repoussé un amendement de M. Siegfried au projet sur le cadenas tendant à exempter de l'application des cadenas les marques authentiques exigées au moment de la mise en vigueur du cadenas.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

La Chambre adopte après déclaration d'urgence, le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et la Belgique pour l'exécution du service de la caisse d'épargne entre les deux pays.

Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires.

Les articles 1 à 15 sont adoptés.

LES CRÉDITS DE NOTRE-DAME

Discours de M. Trouillot

M. Trouillot. — En mon nom et au nom d'un certain nombre de mes amis républicains, je déclare qu'il ne nous est pas possible de voter le chiffre de 14,582 fr. portant le titre « Dépenses occasionnées par la cérémonie célébrée à Notre-Dame pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. » Le principe absolu de la neutralité religieuse de l'Etat nous le défend.

Le gouvernement avait convié les pouvoirs publics à un acte de foi catholique (Protestations au centre. Très bien à gauche), car s'il en est dit autrement, c'est une comédie indigne.

Voix à droite. — Remportez les mots (Bruit).

M. Trouillot. — Je les respecte, mon cher collègue. (Bruit à droite).

M. Rouanet. — Qu'est-ce que c'est que ces comédiens. (Protestations à droite).

M. Brisson rappelle M. Rouanet à l'ordre.

M. Trouillot. — Je répète que ce fut là un acte de foi catholique ou alors une comédie indigne. (Vifs applaudissements à gauche).

Cet acte tend à reconstituer la religion d'Etat sous le couvert du gouvernement et le gouvernement demande aujourd'hui à la Chambre de le justifier. C'est un acte de piété officielle et jamais on n'a demandé au Parlement de prendre une responsabilité propre et directe dans un acte de cette nature. (Applaudissements à gauche).

Peut-il répéter dans quelles conditions d'impérence la cérémonie de Notre-Dame a eu lieu et comment on a donné la parole à un membre d'une congrégation non autorisée qui a tenu le langage que l'on sait.

Je demande à la majorité républicaine, stérilisée dans son œuvre par un prestige d'opinions qui séparé les hommes faits pour s'unir et rapproche les hommes faits pour se combattre, de prouver qu'il y a un point sur lequel elle ne fléchira pas. (Applaudissements à gauche).

Ces deux points de vue ne sont pas critiqués. Ils sont adoptés.

Un amendement Hubbard

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Hubbard un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre : « Subvention au culte catholique ». Le gouvernement a consulté à la cérémonie qui a été célébrée, il doit reconnaître que les obsèques n'avaient pas un caractère officiel. Le gouvernement a jamais entendu ressusciter une religion d'Etat ni procéder à une manifestation religieuse.

Je ne puis me défendre d'exprimer la surprise pénible que j'éprouve en voyant qu'à l'occasion d'une catastrophe qui a provoqué une si grande émotion en France et d'une décision du gouvernement répondant à la préoccupation de l'opinion publique, on vienne reprendre à l'ordre du jour de la Chambre, cette question qui, si elle n'a jamais cessé de l'être, a cependant le mérite d'avoir amené ressusciter une religion d'Etat ni procéder à une manifestation religieuse.

Je ne puis me défendre d'exprimer la surprise pénible que j'éprouve en voyant qu'à l'occasion d'une catastrophe qui a provoqué une si grande émotion en France et d'une décision du gouvernement répondant à la préoccupation de l'opinion publique, on vienne reprendre à l'ordre du jour de la Chambre, cette question qui, si elle n'a jamais cessé de l'être, a cependant le mérite d'avoir amené ressusciter une religion d'Etat ni procéder à une manifestation religieuse.

M. Brisson consulte la Chambre sur les crédits non critiqués. Ils sont adoptés.

Un amendement Hubbard

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Hubbard un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre : « Subvention au culte catholique ». Le gouvernement a consulté à la cérémonie qui a été célébrée, il doit reconnaître que les obsèques n'avaient pas un caractère officiel. Le gouvernement a jamais entendu ressusciter une religion d'Etat ni procéder à une manifestation religieuse.

Je ne puis me défendre d'exprimer la surprise pénible que j'éprouve en voyant qu'à l'occasion d'une catastrophe qui a provoqué une si grande émotion en France et d'une décision du gouvernement répondant à la préoccupation de l'opinion publique, on vienne reprendre à l'ordre du jour de la Chambre, cette question qui, si elle n'a jamais cessé de l'être, a cependant le mérite d'avoir amené ressusciter une religion d'Etat. Pendant tout son discours, la Chambre a été fort bruyante.

Le centre protestant sans cesse contre les paroles de l'orateur, tandis qu'on [illegible] à gauche et surtout sur les bancs socialistes par de nombreuses interruptions.

— Vous êtes des comédiens, crient aux ministres M. Rouanet, qui pour ce mot était rappelé à l'ordre.

— Vous chacals ne se nourrissent que de chair humaine ! disait un autre, et M. Faberot, d'une voix sentencieuse, proclamait la République en danger.

M. Barthou, qui seul a répondu au nom du gouvernement, a parlé avec sa vigueur habituelle. Le ministre de l'intérieur a cet pas de ceux qui esquivent les responsabilités, qui osent discuter ses opinions, ses conceptions politiques, mais non contester son courage. Se crânerie lui a valu, comme toujours, un très vif succès surpris des membres de la majorité.

Le président ayant alors mis aux voix un des articles du projet, on croyait le débat terminé, lorsque M. Hubbard est monté à la tribune pour prétexte de défendre un amendement ayant pour but de consacrer les 14,000 francs demandés par le Gouvernement à des pseudonymes en faveur des survivants bédéliés. M. Hubbard a parlé de tout dans son discours de l'affaire Chauvin, des manifestations de Versailles et de Bordeaux, du père Olivier, de la politique du Vatican, et il est traité par de nombreuses interruptions qui s'élèvent à n'entendre que des comme un [illegible]

l'orateur. Le ministre de l'intérieur est [illegible] spontanément qu'informé que les crédits supplémentaires conformés à la décision de la Chambre avaient été révoqués.

M. Barthou, ministre de l'intérieur. — Avec empressement : Non.

M. Brisson. — J'ajoute que je n'ai déposé aucune plainte. Une affaire, je dit simplement que le caractère dont vient de parler M. Hubbard. Cette affiche, je ne la lirs pas, je ne l'ai pas encore lue. (Applaudissements à gauche).

Suite du discours de M. Hubbard

M. Hubbard. — Cet incident a donné au pays l'occasion de voir que le parti clérical s'appuyait sur l'attitude nouvelle du gouvernement. Le gouvernement a rétabli une prière officielle catholique et cependant il comprend des hommes qui, autrefois votaient pour la suppression des prières publiques. (Très bien à gauche).

M. Hubbard. — Au ministère de l'instruction publique on pourrait les professeurs qui ne partagent pas les opinions du gouvernement. Toute une série d'actes prouve qu'on entre dans une ère nouvelle et que le gouvernement s'efforce de soulever la politique cléricale et qu'il met la main dans la main de l'Eglise. (Longs applaudissements à gauche).

M. Méline. — Est ce une interpellation que vous développez ?

M. Hubbard. — A l'école de droit de Paris, un professeur s'oppose aux vieilles doctrines républicaines et défend la souveraineté de l'Eglise et personne n'intervient (Rires ironiques à droite). A Roubaix, à Versailles, des bagarres ont eu lieu dans les rues, mais rien ne se passe à la Chambre. Quand l'Eglise catholique sait qu'elle trouvera dans le gouvernement la plus grande complaisance.

Le gouvernement veut rassurer la Chambre à son attitude et, pendant ce temps, il refuse à la ville de Paris un crédit ainsi qu'il a pu le célébrer cette fête nationale. Le gouvernement n'aura pas mon vote.

Une voix à droite. — On s'en passera (Rires).

Discours de M. Cochin

M. Denys Cochin. — Quelques mots devant une pareille catastrophe on n'ait pas en la pudeur de faire trêve, comme après les grandes tueries de la guerre, on fait trêve pour ensevelir les morts.

Je proteste contre la violation de cette trêve que par deux fois des discussions inexplicables ont violée. On nous a assez reproché d'user de sa stabilité, et pourtant voilà que ceux qui nous faisaient le reproche ne se perdent dans les distinctions d'une subtile ironie. (Interruptions à gauche).

On demande si, à Notre-Dame, il y a eu des funérailles ou des prières publiques. Le Monde est à sous le catafalque il y avait des cadavres. Le pays se moque pas mal de ces discussions, il se contente de s'amuser à la douleur de toutes ces familles si affreusement éprouvées.

M. Trouillot reparaît à la tribune. (Bruit prolongé, aux voix ! aux voix !) **M. Trouillot** renouvelle ses protestations. Avec **MM. Méline** et **Goblet**, il discute un instant les circonstances qui suivirent l'incendie de l'opérateur. (Bruit).

On reconnaîtra à ses paroles que le Figaro dont furent payés les frais des obsèques. **M. Goblet** se détenne, furieux ; l'extrême gauche hue **M. Méline** qui veut se quereller sur la façon de **M. Méline**. Puis le silence finit par se rétablir, et on arrive au vote. **M. Hubbard** demande donc qu'on change l'affectation du crédit.

Voix à gauche. — Qu'on le supprime purement et simplement.

Vote des crédits

La suppression pure et simple du crédit est mise aux voix et repoussée par **332** voix contre **187**.

M. Trouillot demande qu'on le réduise de 100 francs. Cette réduction est repoussée par **347** voix contre **125**.

Les crédits sont en conséquence adoptés.

L'ensemble du projet de crédit est adopté par **375** voix contre **80**.

Le Cadenas

On reprend la discussion de la loi du cadenas.

M. Viger expose qu'on ne saurait rejeter un cadenas d'être une loi inconstitutionnelle. Puis il examine les autres objections qui ont été formulées contre le projet et montre que les arguments développés à maintes reprises contre le cadenas.

A 6 heures 15 M. Viger quitte la tribune et la suite de la discussion et renvoyée à mercredi prochain.

La séance est renvoyée à demain à deux heures.

En fin de séance la Chambre a repoussé la mise à l'ordre du jour de demain réclamée par M. Dejeante, de la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de rendre compte du crédit de 100.000 francs, demandé pour les mineurs de la Grand'Combe. Demain, suite de l'interpellation Jaurès sur la crise agricole.

Physionomie de la Chambre

Encore un débat de deux heures sur la catastrophe du Bazar de la Charité, qui, hier, avait déjà vaiu de si ardentes discussions. La Chambre, étant saisie d'un fort cahier de crédits supplémentaires parmi lesquels figurait, les 14,000 francs destinés à payer les frais de la cérémonie de Notre-Dame, l'opposition ne pouvait laisser échapper l'occasion qui lui était offerte de mettre sur la sellette le cabinet Méline et de critiquer la politique générale du gouvernement. La dernière fois, la bataille avait été conduite par M. Vallé, auquel on avait vu se joindre, non sans une certaine surprise, M. Deloncassé.

Aujourd'hui, c'est M. Trouillot qui engage la lutte, secondé, mais moins vivement, par M. Hubard. Le jeune député du Jura, très apparenté par les républicains, a fait une charge à fond de train contre le ministère, auquel il a reproché de n'avoir pas tenu compte des observations qui lui ont été faites. Pendant tout son discours, la